



Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de Moody's ESG Solutions (ex VIGEO EIRIS) quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal).

Sont exclus du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net. Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les scores de prévention de la corruption et de la politique de rémunération sont calculés à partir des données Moody's ESG Solutions, ce sont les indicateurs de mesure de la surperformance ESG définis dans le cadre du Label ISR.

Les risques climatiques, les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés à partir des données S&P - Trucost.

Les indicateurs sociaux, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données BLOOMBERG.

L'univers est composé de 215 valeurs, le filtre ISR le réduit à environ 140 valeurs éligibles dans le portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Palatine Entreprises Familiales ISR : 16,02 / 20

EuroStoxx 50 NR : 15,49 / 20 (périmètre 100,00%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation		100,00%
Seuil d'exclusion	% du portefeuille dont la note ISR est inférieure à la sélectivité	1,36%
Note ISR et Gouvernance < 10/20	% en nombre de ligne dans le portefeuille	2,94%

Historique des notes

15,58/20	15,88/20	15,93/20	16,20/20
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Les indicateurs d'impact

		OPC	Benchmark
INDICATEURS DE SURPERFORMANCE (Label ISR)	Score de prévention de la corruption	12,25*	11,49*
	Score de la politique de rémunérations des exécutifs	10,41*	10,57*
INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	INTENSITE CARBONE (C/R) (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 amont et aval	1 572,19*	1 267,69*
	EMPREINTE CARBONE (C/V) (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 amont et aval	1 210,94*	870,11*
	MIX ENERGETIQUE Producton d'énergie renouvelable attribuée en GWH	1,957*	2,244*
	RISQUES DE TRANSITION Exposition aux industries extractives et aux réserves fossiles (%)	0,59*	0,49*
INDICATEUR SOCIAL	% moyen de femmes au conseil d'administration	43,78*	36,52***
INDICATEUR DE GOUVERNANCE	% moyen d'administrateurs indépendants	57,36*	64,62*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	88*	88*

* Périmètre 100,00%

** Périmètre 95%

*** Périmètre 98%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

Notations moyennes ISR par secteur d'activité				
	PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR		EURO STOXX50 RETURN EUR	
	Score	Allocation	Score	Allocation
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	16,90 /20	43,93%	14,78 /20	19,89%
INDUSTRIES	14,87 /20	16,37%	16,06 /20	14,82%
CONSOMMATION DE BASE	15,23 /20	10,32%	13,24 /20	5,47%
TECHNOLOGIE	18,17 /20	9,53%	17,52 /20	13,76%
MATÉRIAUX DE BASE	13,17 /20	7%	13,83 /20	9,47%
SANTÉ	16,22 /20	3,85%	17,51 /20	7,18%
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	14,20 /20	3,8%	14,26 /20	15,71%
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS	14,47 /20	3,14%	16,43 /20	3,54%
TÉLÉCOMMUNICATIONS	13,30 /20	0,6%	17,85 /20	3,38%
IMMOBILIER		0%	12,50 /20	0,64%
ENERGIE		0%	15,74 /20	6,14%

Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR				
Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Consommation discrétionnaire	7,7%	14,20 / 20
PERNOD RICARD	France	Consommation de base	6,1%	14,20 / 20
SAP	Allemagne	Technologie	5,5%	18,30 / 20
L'OREAL	France	Consommation discrétionnaire	4,5%	17,50 / 20
INDITEX	Espagne	Consommation discrétionnaire	4,5%	19,20 / 20

Commentaire thématique

Sodexo est une société parmi les leaders mondiaux de la restauration collective et des titres restaurant, dont la famille (fondatrice) Bellon détient 43% du capital. Dans les entreprises familiales nous portons une attention particulière à la gouvernance. Sophie Bellon la fille du fondateur cumule temporairement les fonctions de Présidente et DG dans l'optique de rechercher un DG un extérieur et rétablir la dissociation des fonctions préexistant sa nomination au poste (elle était auparavant seulement présidente). Les indicateurs de rémunération et de lutte contre la corruption que nous suivons sont supérieurs aux notes de l'indice de référence.

Sur le plan environnemental, Vigeo-Moodys note que Sodexo s'est engagée sur tous les objectifs faisant partie de son analyse. La société communique également sur la réduction de son scope 3 et vise -34% vs 2017.

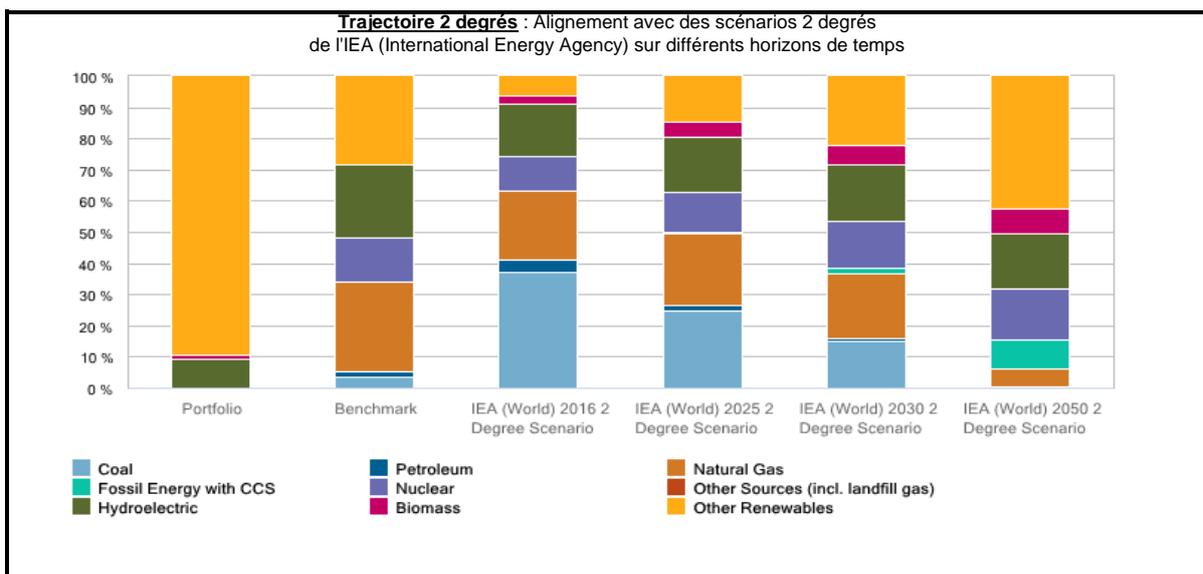
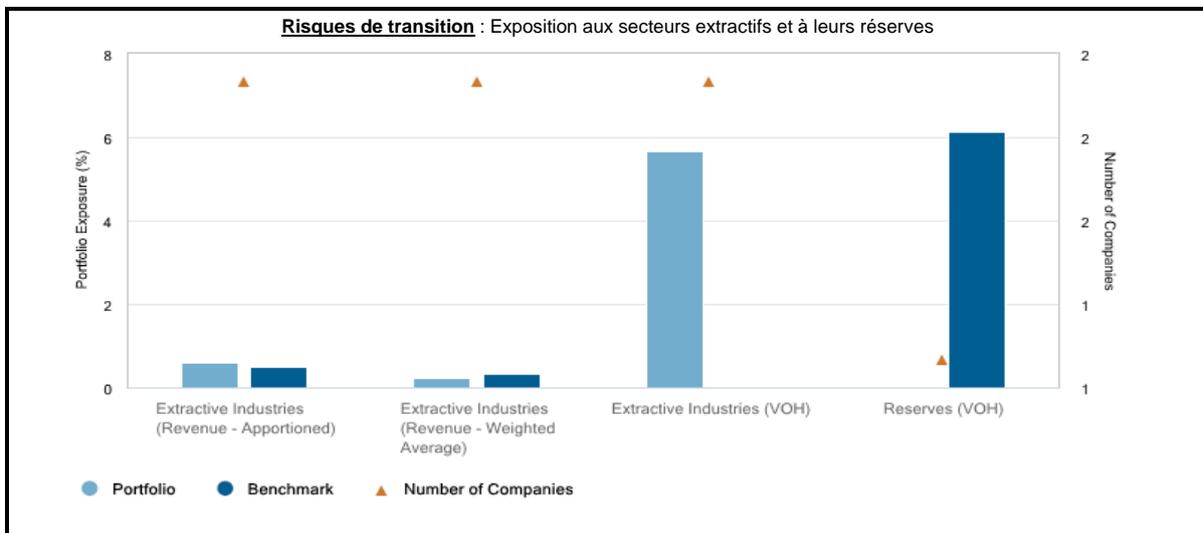
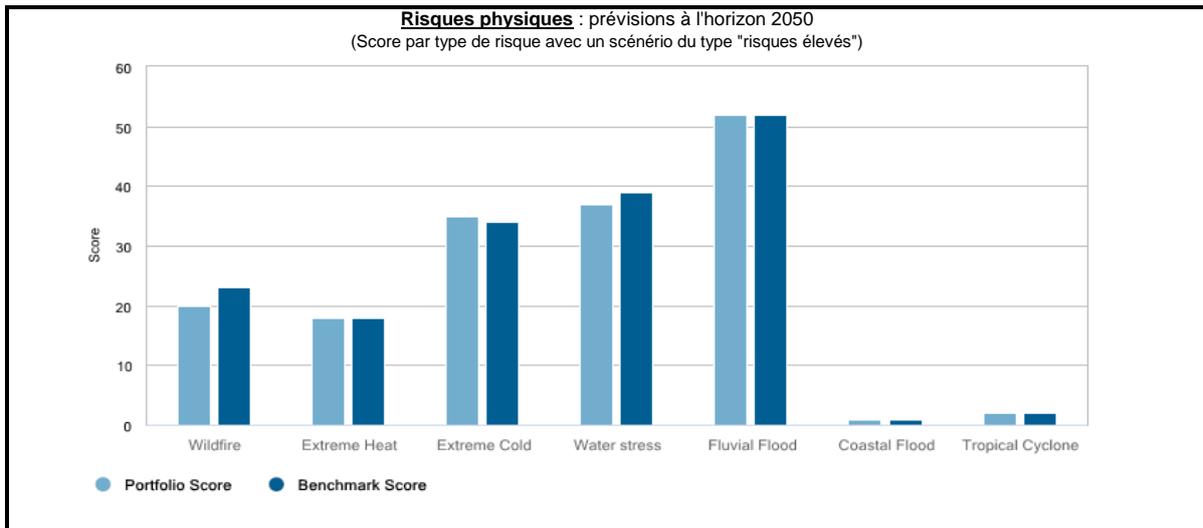
La chaîne d'approvisionnement de Sodexo est très riche, diverse et se compose principalement de produits alimentaire avec pour objectif de favoriser les petits fournisseurs.

Dans son offre, Sodexo offre à 74% de ses clients des options de menus sains avec un objectif de 100% en 2025.

Sur le plan social, le groupe emploie plus de 400 000 personnes dans le monde. Moody's note que le nombre d'heures de formation et le turnover montrent des tendances positives, sans controverse notable.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

Les indicateurs de risques climatiques



Méthodologie (1/3)

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

Concernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost:

1. **La "carbon to value (C/V)"** : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".
2. **La "carbon to revenue (C/R)"** : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffres d'affaire des entreprises détenues dans le portefeuille.
3. **La "weighted average carbone intensity (WACI)"**, soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.

Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")

- Il existe deux métriques ("apportioning metric") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
 - **La capitalisation boursière ("Market Capitalization")**, c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
 - **La valeur de l'entreprise ("EV")**, comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
- Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (scope 1, 2, et 3) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("Apportioning factor, AF"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor (AF)} = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Company's market Capitalization or EV}}$$

Deux calculs sont retenus dans le cadre des portefeuilles :

1. La "Carbon to Value (C/V)" :

- La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1,2 et 3a) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("apportioning factor", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

2. La "Carbon to revenue (C/R)" :

- Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

Avec pour les deux calculs :

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille

Concernant la contribution à la transition énergétique ("ENERGY GENERATION MIX, (% of GWh)", on distingue un indicateur :

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

Méthodologie (2/3)

Concernant le risque de transition ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
 - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

(B) INDICATEURS D'IMPACTS :

- **Indicateur d'impact social** : % moyen de femmes au board ("*Women on board = WoB*")
 - Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration ("CA"), le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

$$\% WoB \text{ in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ Women on board }_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de gouvernance** : % moyen d'administrateurs indépendants ("*% of indépendants in the PF*")
 - Concernant le % moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

$$\% \text{ Independants in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ independants }_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de Droits Humains**
 - Le calcul de la moyenne des signataires est effectuée en prenant le nombre de signataire (Y) dans le portefeuille, rapporté au nombre de valeurs total détenues dans le portefeuille.

$$\% \text{ de signataire du UNGC} = \frac{\text{Nombre de signataire total}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE SUPERFORMANCE :

1. Score de prévention de la corruption :

Il correspond à la moyenne des scores de chaque entreprise pondérée en fonction des poids détenus en portefeuille. Ce score prend en compte 3 dimensions : la volonté de lutte contre la corruption (transparence, degré et pertinence de la politique anticorruption), la mise en place de la politique anticorruption (implication des salariés, ressources allouées, et périmètre du dispositif), et le résultat de cette politique (sévérité et fréquence des controverses et réactivité de l'entreprise). _ MOODY'S SOLUTION ESG

2. Note de la politique de rémunération :

La note représente la moyenne des notes de chaque entreprise du portefeuille pondérée en fonction de leurs poids. Chaque note est déterminée en fonction de 3 dimensions, l'existence d'une politique de rémunération, son degré d'implémentation (objectifs RSE CT et LT) et le résultat de cette politique (montant des indemnités de licenciement, évolution du ratio de rémunération PDG / employés, et sévérité et fréquence des controverses). _ MOODY'S ESG SOLUTION

Méthodologie (3/3)

(D) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise

Concernant le risque physique, cette mesure prospective est calculée par S&P – Trucost sur différents types d'évènements extrêmes :

- Incendies de forêt (Wildfire) : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- Vagues de chaleur (Heatwave) : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- Evaluation des vagues de froid (Coldwave) : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif
- Evaluation du stress hydrique (Waterstress)
- Evaluation des inondations (Flood) : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée
- Evaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level) : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée
- Evaluation des ouragans (Hurricane) : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risque de transition :

Voir l'explication "Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve" : ci-dessus

3. Alignement avec une trajectoire 2°C

Ce graphique permet de comparer l'alignement du portefeuille à date avec différents scénarios 2°C à l'horizon 2025, 2030 et 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA). Le contenu du graphique a été préparé par S&P - Trucost avec des données dérivées des scénarios 2 Degrés développés par l'IEA.

Méthodologie HUMPACT

La méthodologie Humpact s'appuie sur du « Best-in-Universe » : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur.

Leur référentiel est composé de données quantitatives (emplois des jeunes, des seniors des PSH, la qualité des emplois, la parité femmes-hommes...) et une analyse quantitative (égalité professionnelle, partage de la valeur, formation,...).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Pondération des catégories :

Neuf Catégories ont été identifiées par Humpact. 3 groupes ont été identifiés pour se voir attribuer une équipondération de :

- 1/3 - Création ou destruction d'emplois en France.
- 1/3 - Impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors (11%), l'insertion des personnes en situation de handicap (11%) et des jeunes (11%).
- 1/3 – Qualité des politiques RH : Parité Femmes-Hommes (8,3%), Qualité de l'emploi (8,3%), Partage de la valeur (8,3%), Transparence (8,3%).

Un bonus est également attribué en fonction de la contribution sociale : ODDs (5%), Diversité (2,5%) et Achats responsables (2,5%).